



droits des heretiers dans une succession

Par **gucci**, le **24/03/2009** à **18:58**

Bonjour,

Mon père vient de décéder. Il était remarié sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquets et avait fait une donation à son épouse. Il n'avait pas eu d'enfants avec sa 2ème épouse mais avait 2 enfants d'une précédente union.

Il possédait une maison achetée à l'époque où il était marié avec notre mère et qu'il a vendu un an avant son décès. Nous savons qu'il a versé une partie du capital sur un contrat d'assurance vie au nom de sa femme (plus de 70000 euros) Pour le reste c'est l'inconnu.

Il possédait une maison achetée en commun avec sa 2ème femme et qui est en indivision.

Quels sont nos droits sachant que l'argent de l'appartement vendu n'apparaît pas dans l'actif successoral ni la maison?